

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports

Arrêté du 5 mars 2026

**portant agrément d'un psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif
à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2604938A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 5 mars 2026, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Psychologue : Pascal ROY.